



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

AVIS DE DEPOT EN MAIRIE DE

ILLATS

MISE EN CONSULTATION PUBLIQUE DU PROJET DE DELIMITATION DE L'AIRE PARCELLAIRE REVISEE DES APPELLATIONS D'ORIGINE

BORDEAUX / BORDEAUX SUPÉRIEUR / CRÉMANT DE BORDEAUX

Toute personne intéressée est informée que les plans cadastraux comportant le projet de délimitation de l'aire parcellaire des appellations d'origine susmentionnées, tel qu'approuvé par le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO en séance du 02/06/2022, ont été téléchargés en tant que dépôt en mairie le 21/09/2022 où ils peuvent être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

La consultation publique se déroule du : **15/09/2022 au 15/11/2022 inclus**

Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO-DIR-2015-03, des réclamations éventuelles peuvent être formulées par toute personne physique ou morale ayant un intérêt légitime, par courrier (le cas échéant en recommandé avec accusé de réception) auprès de l'INAO à l'adresse : *Portes de Bègles 1 quai Wilson Bât. A - 3ème étage 33130 BEGLES* ou par courriel à l'adresse électronique : INAO-BORDEAUX@inao.gouv.fr

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 15/11/2022, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi.

Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus sur rendez-vous au site INAO de BORDEAUX ainsi qu'au siège de l'organisme de défense et de gestion (Syndicat viticole des appellations d'origine contrôlées de Bordeaux et Bordeaux Supérieur, 1 route de Pasquina 33750 BEYCHAC ET CAILLAU) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Fait àILLATS....., le21/09/2022.....

Le Maire : (Signature et cachet de la mairie)



Le Maire



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

AVIS DE DEPOT EN MAIRIE DE

ILLATS

**MISE EN CONSULTATION PUBLIQUE DU PROJET DE DELIMITATION DE L'AIRE
PARCELLAIRE REVISEE DE L'APPELLATION D'ORIGINE**

CÉRONS

Toute personne intéressée est informée que les plans cadastraux comportant le projet de délimitation de l'aire parcellaire de l'appellation d'origine susmentionnée, tel qu'approuvé par le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO en séance du 02/06/2022, ont été téléchargés en tant que dépôt en mairie le 01/09/2022 où ils peuvent être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

La consultation publique se déroule du : **15/09/2022 au 15/11/2022 inclus**

Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO-DIR-2015-03, des réclamations éventuelles peuvent être formulées par toute personne physique ou morale ayant un intérêt légitime, par courrier (le cas échéant en recommandé avec accusé de réception) auprès de l'INAO à l'adresse : *Portes de Bègles 1 quai Wilson Bât. A - 3ème étage 33130 BEGLES* ou par courriel à l'adresse électronique : INAO-BORDEAUX@inao.gouv.fr

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 15/11/2022, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi.

Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus sur rendez-vous au site INAO de BORDEAUX ainsi qu'au siège de l'organisme de défense et de gestion (Syndicat des Grands Vins Blancs de Cérons, Section Cérons de l'ODG des Liqueureux de Bordeaux, 2 Huradin Nord 33720 CERONS) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Fait à ILLATS....., le ...01/09/2022

Le Maire : (Signature et cachet de la mairie)





INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

AVIS DE DEPOT EN MAIRIE DE

ILLATS

**MISE EN CONSULTATION PUBLIQUE DU PROJET DE DELIMITATION DE L'AIRE
PARCELLAIRE REVISEE DES APPELLATIONS D'ORIGINE**

GRAVES / GRAVES SUPÉRIEURES

Toute personne intéressée est informée que les plans cadastraux comportant le projet de délimitation de l'aire parcellaire des appellations d'origine susmentionnées, tel qu'approuvé par le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO en séance du 02/06/2022, ont été téléchargés en tant que dépôt en mairie le 01/09/2022 où ils peuvent être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

La consultation publique se déroule du : **15/09/2022 au 15/11/2022 inclus**

Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO-DIR-2015-03, des réclamations éventuelles peuvent être formulées par toute personne physique ou morale ayant un intérêt légitime, par courrier (le cas échéant en recommandé avec accusé de réception) auprès de l'INAO à l'adresse : *Portes de Bègles 1 quai Wilson Bât. A - 3ème étage 33130 BEGLES* ou par courriel à l'adresse électronique : INAO-BORDEAUX@inao.gouv.fr

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 15/11/2022, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi.

Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus sur rendez-vous au site INAO de BORDEAUX ainsi qu'au siège de l'organisme de défense et de gestion (Syndicat viticole des Graves, Maison des Graves 33700 PODENSAC) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Fait à ...ILLATS....., le01/09/2022

Le Maire : (Signature et cachet de la mairie)



Le Maire
Patricia PEIGNIEV